Extraits des comptes-rendus de conseils municipaux

Les comptes-rendus de séance sont consultables en mairie dans leur intégralité

Séance du 11 juin 2019

Conseillère absente excusée : M-L. Arnaud pouvoir à J-M. Jimenez.

<u>Conseillers absents excusés</u> : P. Carrière pouvoir à B. Larroche, S. Gasc pouvoir à Cl. Lafon, J-L.

Lucas pouvoir à Ch. Crouzil.

Secrétaire de séance : V. Sommer, secrétaire de mairie.

Approbation du compte-rendu de la séance du 27 mars 2019.

Il est adopté à l'unanimité des présents.

Approbation du compte-rendu de la séance du 4 avril 2019.

Il est adopté à l'unanimité des présents.

Approbation du compte-rendu de la séance du 11 avril 2019.

Il est adopté à l'unanimité des présents.

Approbation du compte-rendu de la séance du 17 avril 2019.

Il est adopté à la majorité des présents.

<u>7 voix pour :</u> Cl. Lafon, P. Carriere, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, B. Larroche, J-L. Lucas.

1 voix contre : P. Balty.

<u>5 abstentions</u>: M-L. Arnaud, Ch. Bénazet, A. Dardard, M. Denoy, J-M. Jimenez.

Avenant n° 1 pour l'étude et l'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU).

Un avenant d'un montant de 4 560 € TTC a été proposé afin de permettre de prendre en compte en partie l'investissement supplémentaire qui a été réalisé pour l'étude. Le montant du nouveau marché est de 28 448 € TTC.

Accord de l'assemblée à la majorité des présents.

12 voix pour: Cl. Lafon, M-L. Arnaud, Ch. Bénazet, P. Carriere, Ch. Crouzil, A. Dardard, M. Denoy, N. Fauré, S. Gasc, J-M. Jimenez, B. Larroche, J-L. Lucas.

1 abstention: P. Balty.

Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) : prise en charge d'une enveloppe annuelle de travaux de 10 000 €.

• Afin de pouvoir réaliser dans les meilleurs délais des petits travaux relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de 10 000 € maximum de participation communale. L'assemblée décide à la majorité des présents de valider cette enveloppe.

12 voix pour: Cl. Lafon, M-L. Arnaud, Ch. Bénazet, P. Carriere, Ch. Crouzil, A. Dardard, M. Denoy, N. Fauré, S. Gasc, J-M. Jimenez, B. Larroche, J-L. Lucas.

<u>1 abstention</u>: P. Balty. Car le conseil municipal a un manque de regard sur les travaux.

• M. le maire demande au conseil municipal de décider si la part restant à la charge de la commune doit être financée par voie d'emprunt ou sur fonds propres.

L'assemblée décide à la majorité des présents de financer par emprunt.

<u>7 voix pour :</u> Cl. Lafon, S. Gasc, Ch. Crouzil, J-L. Lucas, B. Larroche, P. Carriere, N. Fauré. <u>6 abstentions :</u> M-L. Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, A. Dardard, M. Denoy, J-M. Jimenez.

<u>Terres du Lauragais, décision d'opposition</u> au transfert de l'assainissement collectif.

Monsieur le maire rappelle que la loi dite loi NOTRe, attribue, à titre obligatoire, les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes dès le 1^{er} janvier 2020. Cependant, il est permis sous certaines conditions de reporter la date du transfert obligatoire de ces compétences au 1^{er} janvier 2026.

Étant donné que la communauté de communes Terres du Lauragais n'est compétente que pour la composante « assainissement non collectif » de la compétence assainissement des eaux usées, Monsieur le Maire propose de s'opposer au transfert obligatoire tel que proposé par Terres du Lauragais, au 1^{er} janvier 2020, des missions relatives au service public de l'assainissement collectif

L'assemblée décide à l'unanimité des présents de s'y opposer.

José-Manuel Jimenez demande au maire une liste à jour des compétences transférées afin de savoir où on en est.

Devis de remplacement de la gouttière de l'église côté nord.

Un devis de la société Saint Sernin d'un montant de 3 108 € TTC a été présenté afin de remplacer la gouttière de l'église se trouvant côté nord car elle est abîmée et risque de tomber.

Accord de l'assemblée à l'unanimité des présents à condition que la nouvelle gouttière soit en zinc.

<u>Répartition du futur conseil</u> communautaire.

Les communes et leur intercommunalité doivent procéder avant le 31 août 2019 à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire, selon les dispositions prévues : par accord local ou de droit commun.

L'assemblée décide à l'unanimité des présents de conserver la répartition actuelle : un conseiller communautaire titulaire et un conseiller suppléant.

Avenants aux travaux du groupe scolaire.

• Un avenant d'une moins-value d'un montant de -3 735,84 € TTC de l'entreprise Europe Serrurerie a été présenté. Le montant du nouveau marché est de 232 469,15 € TTC au lieu de 236 204,99 € TTC. Accord de l'assemblée à l'unanimité des présents.

• Un avenant d'un montant de 13 201,22 € TTC de l'entreprise Abadis pour le gros-œuvre a été présenté. Le montant du nouveau marché est de 700 841,93 € TTC. Accord de l'assemblée à la majorité des présents.

<u>7 voix pour :</u> Cl. Lafon, P. Carriere, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, B. Larroche, J-L. Lucas.

<u>1 voix contre</u>: P. Balty. Pourquoi demander au conseil municipal de voter puisque les avenants sont déjà signés ?

<u>5 abstentions</u>: M-L. Arnaud, Ch. Bénazet, A. Dardard, M. Denoy, J-M. Jimenez. Car l'on demande au conseil municipal de voter des avenants déjà signés.

Gestion des eaux pluviales du groupe scolaire.

Dans le cadre du réaménagement du groupe scolaire, la surface imperméabilisée est augmentée. Le bureau d'architecte RYCKWAERT a réalisé un état des lieux et souhaite mettre en place une petite rétention d'eau en vue d'une règlementation ultérieure. Le bassin de rétention sera installé dans la cour « du bas », goudronnée il y a deux ans et pour laquelle M. Sylvain Gasc avait assuré que les travaux de l'école n'entraîneraient pas de dommage.

Le transfert de la compétence eaux pluviales a été validé en conseil communautaire du SMEA le 20 mai 2019 avec effet au 1^{er} juillet 2019. À la demande de la mairie, le dossier pluvial de l'école pourra être étudié avant.

L'entreprise INNO TP prépare un devis pour la mise en place d'un bassin de rétention.

Ordre du jour complémentaire :

 Déclassement du domaine privé de la commune d'une impasse perpendiculaire au chemin des Béouzels :

Les particuliers qui utilisent cette impasse de 2,50 m de large sont prêts à l'acquérir. Toutefois, ce point doit être ajourné car trop de questions restent en suspens. Le listing des

chemins communaux doit être validé par les conseillers avant qu'une décision puisse être prise.

Urbanisme demandes:

- CUb: Mme Marie-Brigitte DARRIERE, construction maison d'habitation au village.
- CUb : Mme Marianne LEVIER, division foncière pour habitation route de Nailloux.
- DP : Mme Régine ESCANDE, véranda à En Serny.
- DP : M. Nicolas LEJEUNE, piscine route de Nailloux.
- DP: Mme Marie-Brigitte DARRIERE, abri de jardin au village.
- DP : Mme Sarah ENGLISCH, fenêtres de toit au village.
- DP : M. Daniel LIBRES, fenêtres de toit à Négra.
- DP : M. Didier AMIEL, piscine au village.
- DP : MM. HARSCOET / QUESTE, création d'une ouverture à Barrelis.
- DP : Mme Patricia ROUAIX, réaménagement et extension à Négra.

Comptes-rendus de réunions :

Terres du Lauragais du 7 mai 2019 :

Le compte-rendu a été transmis par mail aux élus.

Secteur routier

Carrefour de Négra du 16 mai 2019 :

Le compte-rendu a été transmis par mail aux élus.

Jury d'assises

Tirage au sort des jurés du 24 mai 2019 :

Aucun habitant de la commune n'a été tiré au sort.

Terres du Lauragais du 4 juin 2019 :

Les horaires des déchetteries de Villefranche de Lauragais et de Montgeard ont été uniformisés. Les pneus sont dorénavant admis.

Conseil d'école du 6 juin 2019 :

Les points suivants ont été abordés :

- Pour la rentrée scolaire de septembre 2019
 l'effectif total est de 120 élèves
- Une visite des nouveaux locaux a eu lieu le mardi 2 juillet avec les enseignants mais non avec les conseillers municipaux.
- La mairie a été remerciée pour la subvention qui a été accordée pour la classe transplantée

Informations diverses.

- Terres du Lauragais du 7 mai 2019.

Le compte-rendu sera envoyé par mail aux élus dès sa réception. Les communes de Villefranche, Lagarde et Montesquieu ont été choisies pour tester le tri sélectif enfoui.

- <u>Travaux de l'école</u>: la livraison de la VMC (Ventilation mécanique contrôlée) aura lieu le jeudi 13 juin à 9 h. Le stationnement et la circulation seront interdits ce jour-là et la signalisation sera mise en place dans l'aprèsmidi du 12 juin. La manutention s'opèrera lorsque les enfants seront en classe et hors récréation. La trajectoire de la grue est prévue au-dessus du préau.
- <u>Concours des Villes et Villages fleuris 2019</u>: passage du jury sur la commune le mardi 11 juin 2019 à 14 h 15.
- <u>Mairie</u> Stage scolaire : la mairie accueillera une habitante de la commune pour un stage au secrétariat de mairie du 11 au 28 juin 2019.
- <u>Réseau31</u> a validé le projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune et va soumettre le projet à une enquête publique.
- <u>ENEDIS</u>: des travaux vont être réalisés sur le réseau électrique le jeudi 20 juin 2019, ce qui entraînera des coupures de courant. Sont concernés: lieux-dits Poncet neuf et Poncet Vieux, Route de Nailloux, la Pommière.
- Conseil départemental de la Haute-Garonne : le département en charge du produit du Fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement (F.D.P.T.A) s'engage à répartir les ressources de ce fonds entre les communes de moins de 5 000 habitants. Lors de la commission permanente du 23 mai 2019, une subvention de 38 069,01 € a été attribuée à la commune.

- <u>Cantine scolaire</u>: le rapport d'analyse du laboratoire départemental concernant la cuisine est satisfaisant.
- Conseil départemental de la Haute-Garonne : Un administré a saisi les services de la direction des routes du Conseil départemental au sujet du chantier d'aspiration de feuilles sur la RD 16 au droit d'accès de sa propriété. Il a été informé que la section de route à hauteur du lieu-dit « Borde d'En Haut » n'a pas été retenue dans le programme d'aspiration de feuilles car celle-ci est située sur une portion d'arbres d'alignement clairsemée et en point haut de la route.

Remarques diverses.

- Les jours pour la récupération du bois au Bois Barrat doivent être programmés.
- Conseil municipal des enfants : la boîte à livres est prête, les agents municipaux vont la

- déposer à l'ALAE pour que les enfants puissent la décorer. Voir où en sont les cabanes à oiseaux.
- Le site internet de la commune doit être mis à jour. Des d'informations y manquent, notamment l'existence de la commission de contrôle des listes électorales.
- Au carrefour d'En Serny et à l'abribus, les panneaux sont cachés par la végétation. Un deuxième courrier doit être envoyé au propriétaire afin qu'il les élague.
- Des nids de poule se forment sur le chemin de Saint Jean.
- Un entretien du piétonnier d'En Serny doit être réalisé.

Séance levée à 21 h 00.